



Dow AgroSciences

Frontline™ 2,4-D XC

Herbicide

GRUPE	2	4	HERBICIDES
-------	---	---	------------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'herbicide Frontline 2,4-D XC est un mélange en réservoir sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur).

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient les produits suivants :

Herbicide Frontline 2,4-D XC A

N° D'HOMOLOGATION 30060 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Florasulam 50 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

Suspension

Herbicide Frontline 2,4-D XC B

N° D'HOMOLOGATION 30061 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : 2,4-D présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle 660 g e.a./L

Concentré Émulsifiable

ATTENTION  **POISON**

**MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX**

CONTENU NET :	Herbicide Frontline 2,4-D XC A	1,0 L – 450 L
	Herbicide Frontline 2,4-D XC B	1,0 L – 450 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Cause une irritation de la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des souliers et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Porter également une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques pour transvaser le produit d'un contenant à un autre.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si l'applicateur se trouve dans un tracteur fermé.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 402 L par jour d'herbicide concentré émulsifiable Frontline 2,4-D XC B.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe

Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.

MÉLANGE

Système de transfert

Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une légère irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur portatif, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers eux. Ne pas appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Pour éviter un ruissellement suite à un usage domestique, ne pas pulvériser sur les voies d'accès, les trottoirs ou autres surfaces dures. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

Observer les zones tampons spécifiques dans ZONES TAMPONS POUR PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ce produit gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Si ce produit est exposé à des températures au-dessous de -20°C, le chauffer jusqu'à ce qu'il atteigne au moins 5°C et bien le mélanger avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Ne pas entreposer ce produit avec des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou d'autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au 2,4-D. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

UTILISATION

Lorsque le contenant avec du 2,4-D est vide, le rincer trois fois et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation. Au cours de l'application, prendre soin d'éviter de contaminer les fossés d'irrigation et les eaux domestiques. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du 2,4-D pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Frontline 2,4-D XC est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer dans les cultures de blé de printemps (y compris le durum). Le Frontline 2,4-D XC se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer le Frontline 2,4-D XC tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action du Frontline 2,4-D XC en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas éliminées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

Le Frontline 2,4-D XC freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes pourraient ne pas être visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

Le Frontline 2,4-D est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 sont des auxines synthétiques qui agissent à différents endroits de la plante pour détraquer son équilibre hormonal et sa synthèse des protéines, ce qui cause une variété d'anomalies de croissance chez celle-ci.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.
- Ne pas utiliser au même site pendant plusieurs années successives.
- Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Délai de sécurité avant réentrée

Pour toutes les cultures : 12 heures suivant l'application

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Frontline 2,4-D XC ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

Pour minimiser la dérive :

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

HERBICIDE FRONTLINE 2,4-D XC POUR UTILISÉ SEUL

Mode d'application

Pour supprimer ou réprimer une grande variété de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 100 mL/ha de Frontline 2,4-D XC A, avec 0,85 L/ha de Frontline 2,4-D XC B.

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le durum)

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le Frontline 2,4-D XC

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	sagesse-des-chirurgiens	petite herbe à poux
bardane	kochia ^{♦♦}	bourse-à-pasteur
sarrasin de Tartarie	renouée persicaire	renouée
renouée liseron	chénopode blanc	laiteron potager
canola spontané [♦]	neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne	moutarde des champs	tournesol annuel
gaillet gratteron	crépi des toits ^{♦♦♦}	ansérine de Russie
lampourde glouteron	amarante à racine rouge	vesce
pissenlit (semis et rosettes hivernantes)	plantain	radis sauvage
	laitue épineuse	

[♦]Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides.

^{♦♦}Jusqu'à 5 cm de haut

^{♦♦♦}stade 1-2 feuilles

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale	chardon des champs (suppression des parties épigées)
laiteron des champs (suppression des parties épigées)	

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau le trois quarts du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Frontline 2,4-D XC A et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de Frontline 2,4-D XC B et poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Périodes d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes en croissance active sont au stade de 2-4 feuilles. Appliquer lorsque le blé est au stade de 3 à 6 feuilles. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite. Maximum de 1 application par année.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités au Frontline 2,4-D XC peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en pois chiches, maïs, en haricots de grande culture, en lin, en canola Juncea, lentilles, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune), en avoine, en pois, en pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en soya, en tournesol ou en blé ou aménagés en jachère.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE FRONTLINE 2,4-D XC

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le durum)

Les mélanges en réservoir de l'herbicide 2,4-D XC avec d'autres herbicides permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions, y compris les intervalles pré-récolte/pâturage et les restrictions relatives à la rotation des cultures, indiquées sur les étiquettes des produits d'association.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau le trois quarts du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Frontline 2,4-D XC et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise du produit d'association.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que le surfactant indiqué ci-dessous. Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'ordre de mélange.

Mélanges en réservoir avec l'herbicide Frontline 2,4-D XC

Produit d'association	Taux (Produit/ha)	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
Assert 300 SC	1,6 L	Se référer à l'étiquette de l'Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Everest 2.0*†	36-72 mL/ha	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte
Puma 120 Super	385 mL	Non recommandé	sétaire verte

† Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

* Le blé (y compris le durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des extrêmes de températures comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers nécessitent des zones tampons s'ils contiennent de l'eau au moment de l'application. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas sur une base annuelle ne nécessitent pas de zones tampons.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), des estuaires et des habitats marins

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				Habitats terrestres
		Habitats d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens/marins ayant une profondeur de:		
< 1 m		> 1 m	<1 m	>1 m		
Pulvérisateur agricole	Cultures de plein champ (blé de printemps, y compris durum)	5	5	5	5	30

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Frontline 2,4-D XC contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du groupe (numéro du groupe correspondant au site d'action) et à d'autres herbicides du groupe (numéro du groupe correspondant au site d'action). Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Frontline 2,4-D XC ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

050615

Code de l'étiquette: CN-30060 30061-003-F

Remplace: CN-30060 30061-002-F